Cinquante-neuvième année. - N ° 98 A Jeudi 22 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 658

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

908 455 702 RCS Grenoble.
HARDIS TECH SERVICES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 3, Rue Paul Valérien Perrin, 38170 Seyssinet-Pariset.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions. Société apporteuse HARDIS GROUPE, SAS au capital social de 11.148.275 €, dont le siège social est situé 3 rue Paul Valérien Perrin, ZA La Tuilerie 2 38170 Seyssinet-Pariset (513 852 657 RCS GRENOBLE). Société Bénéficiaire HARDIS TECH SERVICES, SAS au capital de 10 €, dont le siège social est situé 3 rue Paul Valérien Perrin 38170 Seyssinet-Pariset (908 455 702 RCS GRENOBLE). Evaluation de l'ensemble des éléments d'actif et de passif. Apport de la branche complète et autonome d'activité relative à l'activité dite Tech Solution et Consulting constituée des activités de prestations de services informatiques, développement, et de conseil en organisation et en système d'informations. Evaluation établie sur la base des comptes sociaux de la société apporteuse et de la société bénéficiaire au 31/12/2024. Actif apporté 16.650.709 €. Passif pris en charge 15.288.067 €. Actif Net apporté 1.362.642 €. Rémunération de cet apport. En contrepartie de l'apport fait par HARDIS GROUPE, HARDIS TECH SERVICES émettra au profit de la société apporteuse (associé unique) 35.517.228 actions nouvelles, créées et libérées à titre d'augmentation de son capital pour un montant global de 355.172,28 €. Prime d'apport. La différence entre la valeur de l'actif net apporté, 1.362.642 €, et la valeur nominale des actions ordinaires qui seront créées par la société bénéficiaire au titre de l'augmentation de capital, 355.172,28 €, constituera une prime d'apport d'un montant global de 1.007.469,72 €. L'Apport et l'augmentation de capital de la société bénéficiaire qui en résulte ne deviendront définitifs que sous réserve de la réalisation des conditions suspensives et au plus tard le 30/06/2025 (Date de Réalisation). De convention expresse, le présent apport aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 01/01/2025. Date du projet de traité d'apport 16/05/2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE le 20/05/2025, respectivement, au nom de HARDIS GROUPE et de HARDIS TECH SERVICES. Les créanciers concernés par l'opération pourront former opposition à ce projet d'apport conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur..